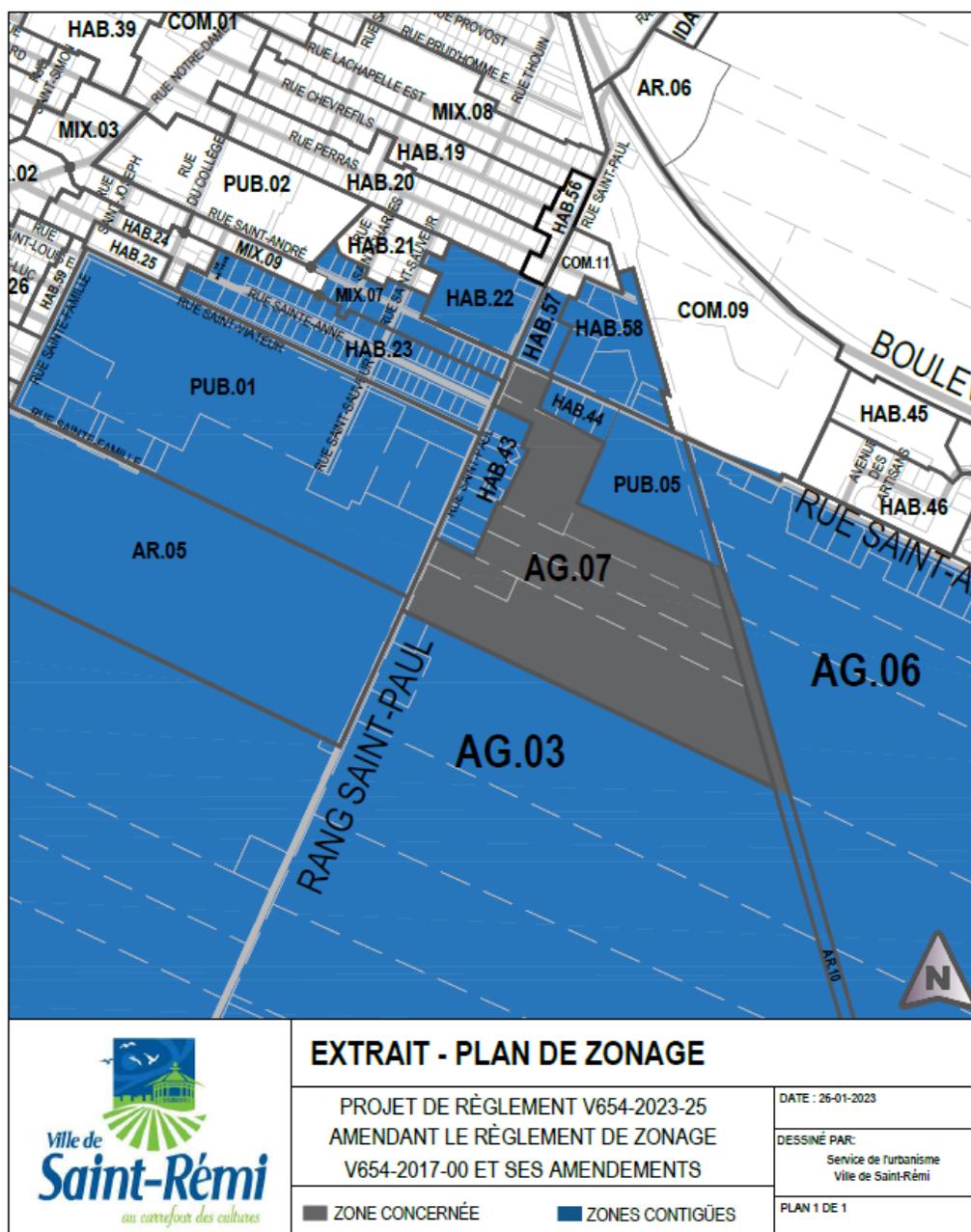


**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2023-25 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 20 février 2023 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les dispositions de ce projet de règlement visent à autoriser :
 - la sous-classe d'usage *Services agrotouristiques* (A202) dans la zone AG.07;
4. Le projet de règlement vise la zone AG.07 telle qu'illustrée sur le plan suivant :



Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau du soussigné à la Mairie.

5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au reception@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au 450 454-3993, poste 0.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 27 janvier 2023

M^e Patrice de Repentigny, greffier